

Lou Badaou

N° 35 - Bulletin municipal gratuit du Castellet année 2026



Histoire de l'eau

Recensement

**AMGC :
45 ans d'histoire**

**Inauguration du
garage communal**

Marché de Noël



Badaou était le sobriquet donné par les gens d'Entrevennes et de Puimichel aux habitants du Castellet qu'ils voyaient mettre le nez à la fenêtre lorsque, de retour d'Oraison, ils traversaient le village en passant par la rue principale. Badaou vient du verbe provençal *bada* qui signifie *regarder bêtement*.

Sommaire



- 3 Entre nous
- 4 Bon à savoir
- 6 Libre expression
- 7 Rappel à la loi
- 8 Réalisations
- 12 État civil
- 13 La vie au village
- 26 La vie à l'école
- 28 L'eau : la vie
- 32 Almanach castellan
- 36 La météo en 2025

Le Castellet

Rendez-vous sur le site du Castellet
<https://le-castellet.dlva.fr>



Lou Badaou, bulletin municipal annuel gratuit de la commune du Castellet

Directeur de la publication : Benoit Gouin

Rédaction : Annie Giraud, Catherine Martin-Chave

Photos : A. Giraud, B. Gouin, S. Klutchnikoff

Édition : Hôtel de ville - 04700 Le Castellet

Tél. 04 92 78 74 03 - Fax 09 71 70 57 22

E-mail : mairie@le-castellet04.fr

Entre nous...

*Chères Castellianes,
Chers Castellians,*

L'année 2025 se termine dans un contexte international instable et une situation économique inquiétante, avec un pays qui a eu tout le mal du monde à se doter d'un budget, avec des hommes politiques, au niveau national, qui ne pensent qu'à eux et pas au bien commun. Sans parler d'un État endetté qui demande aux communes d'avoir un budget équilibré, tout en diminuant leur dotation. L'équation devient difficile pour maintenir le même niveau de service envers la population et continuer à investir pour le développement de notre village.

Vous trouverez, dans les pages qui suivent, un bilan succinct des réalisations. Mais en raison des prochaines élections municipales, la loi ne nous autorise pas à évoquer les projets à venir.

En revanche vous retrouverez dans ce Badaou, réalisé par Annie Giraud et Catherine Martin-Chave, une rétrospective importante des événements réalisés au village par les associations et les entreprises tout au long de l'année.

Que 2026 vous apporte la joie, le bonheur et la paix dans le monde dont nous avons tant besoin.

Bonne lecture.



Benoit Guoin

Bon à savoir

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi
de 8 heures à 12 h 15.
Tél : 04 92 78 74 03

Bibliothèque

Ouverture les jeudis
de 16 heures à 18 h.

Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont
à déposer dans le bac gris.
Les déchets doivent être
enfermés dans des sacs et
non pas jetés en vrac dans
les conteneurs. Pensez
aussi à trier le plastique, le
verre et le papier.

Recensement

Les jeunes Français
doivent se faire recenser
à leur mairie dans les
trois mois de leurs 16
ans pour la Journée
défense et citoyenneté.
Une attestation leur
permettra alors de
s'inscrire au
baccalauréat,
permis de conduire, etc

Bus DLVA

PASS +26 ans : 120 €/an
PASS -26 ans : 90 €/an
PASS scolaire (collège,
lycée) : 60 €/an
PASS scolaire (primaire,
maternelle) : 50 €/an
PASS mensuel : 20 €
PASS 10 voyages : 10 €

Ouverture de la déchetterie

Les mardis de 9 à 12 h.
Les vendredis de 13 à 16 h.
Les premiers samedis du
mois de 9 à 12 h.
Vous pouvez aussi faire
enlever gratuitement les
encombrants sur RDV
après appel à la DLVA :
04 92 70 22 95
ou à la mairie :
04 92 78 74 03

T. A. D.

Transport à la demande

Le Castellet-Oraison
6 h 45 et 12 h 45
Oraison-Le Castellet
12 h 55 et 18 h 50
au kiosque
Tél. 0 800 87 09 42

Garderie et cantine

Garderie de 7 h 45 à 18 h.
1 € le matin,
2 € le soir,
45 € (trimestre-1 enfant)
80 € (trimestre-2 enfants)
Cantine :
5.50 € le repas
(dont 5.00 € à la charge
des familles).

Aide énergétique

La DLVA vous aide à
l'amélioration
énergétique des
habitations.
Un architecte conseil
peut vous
accompagner sur le
plan technique, les
aides ou le choix
d'entreprises locales
labellisées RGE.
Renseignements :
www.renoverdurable.fr

FÊTE DU PAIN

Dimanche 7 juin 2026
Cuisson et vente de pains,
Marché artisanal
Expo
Buvette, petite restauration

PROGRAMME 2026 DU COMITE DES FÊTES

7 février : Carnaval
13/14/ 15 mai : Fête de l'Ascension
20 juin : Fête de la musique
3 et 4 juillet : Fête votive
1 août : Soupe au pistou

Location salle polyvalente NOUVEAU

(pour 80 personnes, tables et chaises comprises) :
Un nouveau tarif à la journée est proposé
Pour les résidents de la commune : 80 euros la journée
et 150 euros le week-end
Pour les extérieurs : 150 euros la journée et 280 euros
le week-end
Caution : 500 euros
Forfait ménage (à la demande) : 100 euros

Bon à savoir

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Les démarches peuvent se faire par Internet. Mais on peut se faire accompagner gratuitement dans les points d'accueil FRANCE SERVICES.

Certificat d'immatriculation : <https://ants.gouv.fr/>

Certificat de non-gage : https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat

Duplicata de carte grise perdue, volée ou détériorée : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Coût d'une carte grise : https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/simtax_accueil

Solde de points du permis de conduire : <https://ants.gouv.fr/>

Résultat de l'examen du permis de conduire : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>

Échange de permis de conduire étrangers : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actualites/Demande-d-echanges-de-permis-etrangers-evolution-des-procedures>

Permis international : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Demarches-administratives/Evolution-de-la-procedure-de-demande-de-permis-international-de-conduire>

Carte nationale d'identité et passeport : <https://ants.gouv.fr/>

Achat de timbres fiscaux électroniques : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Suivi du permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-mon-permis-de-conduire>

Suivi du passeport ou de la CNI : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-mon-passeport-CNI>

Extrait acte de naissance : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>

Paiement des amendes, associations, dépôt de plainte, élections, vidéo-protection : <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Mes-teleservices>

FRANCE SERVICES

5 allée Arthur Guoin

04700 Oraison

04 92 77 93 36

oraison@france-services.gouv.fr

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour permet aux collectivités locales d'avoir des ressources financées par les touristes, pour développer l'économie touristique. Elle est collectée par les hébergeurs qui la reversent à DLVAgglo via une plateforme numérique gérée par l'Office de Tourisme Communautaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, DLVAgglo utilise la solution DéclaLoc accessible sur : duranceluberonverdon.taxesejour.fr et www.declaloc.fr

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE

Deux centres de soins non programmés accueillent les patients sans rendez-vous pour une simple consultation médicale, une perfusion, un traumatisme léger ou encore des soins pédiatriques.

Pôle Med - 260, av. Blaise-Pascal - Manosque

Ouvert de 10 h à 21 h sauf le dimanche

Forcamed - 3, ch. De Coste - Forcalquier

Ouvert 7j/7 de 11 h à 21 h.

URBANISME DÉMATÉRIALISÉ

Désormais les demandes d'urbanisme peuvent être déposées sous forme numérique sur le site de DLVAgglo en suivant ce lien :

https://www.espace-citoyens.net/manosque-dlva/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/M_URBA/D_URB

Vous pouvez aussi accéder directement à la téléprocédure de dépôt par ce lien :

<https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva>

Libre expression

Colère d'un grand-père

Je n'ai aucune haine. Absolument aucune haine envers quiconque. Mais j'ai une colère sourde. Une colère ancrée au plus profond de moi-même.

Le 5 août dernier, mon petit-fils Maël, en vacances chez moi, a été mordu dans la rue par un chien de première catégorie, tenu en laisse mais non muselé. Résultat : une partie du mollet arrachée (22 cm de haut sur 8 de large et 2 cm d'épaisseur), deux opérations à la Timone pour faire une greffe. Un traumatisme aussi pour son frère, sa sœur et sa cousine qui l'accompagnaient et qui ont vu le chien faire tomber Maël au sol et le traîner sur plusieurs mètres, les dents plantées dans son mollet droit. Ils ont vu le morceau de mollet se déchirer et voler un peu plus loin quand le chien, tirant de toute sa force, l'a arraché. Dans une réaction que certains adultes n'auraient peut-être pas eue, il se sont pourtant instantanément partagé les rôles. Manon et Elsa sont restées sur place auprès de Maël. Paulin a couru jusqu'à la maison pour alerter la famille. Les jeunes ont eu la présence d'esprit de récupérer au sol le lambeau pour l'enfermer dans un sachet de congélation protégé par un gant de toilette et entouré de glaçons. Aux urgences de l'hôpital, les chirurgiens ont salué leur sang-froid. En toute autre circonstance, le lambeau aurait pu être utilisé. Mais, la salive du chien pouvant entraîner une infection, ici il n'a pas pu servir. Le mollet ne retrouvera donc jamais son aspect d'origine. C'est terrifiant ! Et j'ai peine à imaginer ce qui aurait pu arriver si, au lieu du mollet d'un garçon de 12 ans, le chien avait mordu, avec une telle force, le visage d'un bambin de 2 ou 3 ans marchant aux côtés de ses parents.

Bien sûr le propriétaire du chien était compatissant, désolé, anéanti même... et certainement plein de regrets. Je ne le mets pas en doute. Mais les regrets ne sont rien d'autre que la conséquence de quelque chose qui n'aurait jamais dû arriver si les précautions avaient été prises et si la loi avait été respectée. Les personnes qui possèdent et qui promènent ce genre de chien de première et deuxième catégorie doivent obligatoirement avoir un permis de détention accordé après une formation réussie. Ces chiens doivent obligatoirement être muselés. Ils doivent également être déclarés en mairie. On peut aussi rappeler que les chiens de première et deuxième catégorie ne sont pas les seuls à être dangereux. On a également vu au Castellet un chien « non catégorisé » aux dires de son propriétaire, promené par un enfant, s'échapper et aller couper la queue d'un chien plus petit. Rappelons qu'en tout état de cause les propriétaires de chiens en sont civilement responsables.

Alors, aujourd'hui, presque six mois après les faits, Maël peut marcher. Mais le sport lui demeure interdit. Il a des cicatrices toujours aussi vives. Il est soumis à deux séances de massage par jour – et cela pendant deux ans – pour réduire les adhérences et faire en sorte qu'il retrouve au mieux l'usage de son mollet. Mais il gardera des cicatrices à vie, son mollet n'aura jamais plus le même aspect qu'avant. Et il ne croisera jamais plus un chien dans la rue avec un regard serein.

C'est donc avec cette colère dont je ne puis me défaire – mais, je le rappelle, sans la moindre haine – que j'interpelle tous les propriétaires de chiens. Peut-être, jusqu'à aujourd'hui, aviez-vous considéré que votre animal n'était « pas méchant » et que vous pouviez vous affranchir de toute règle de sécurité... Mais si, désormais, vous ne prenez pas les mesures nécessaires pour la sécurité de tous, au même titre qu'un automobiliste qui conduit sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, ou encore sans permis, vous ne pourrez plus invoquer la simple ignorance de la loi, l'insouciance ou l'inconscience. Aujourd'hui, vous savez !

Serge Klutchnikoff

Rappel à la loi

RAPPEL IMPORTANT À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS :

Les chiens peuvent, dans certaines circonstances, représenter un danger pour autrui. C'est pourquoi la loi impose des règles strictes, en particulier pour les chiens dits dangereux (catégories 1 et 2).

- ♦ Catégorie 1 : chiens d'attaque (ex. : type pitbull, boerbull, tosa, etc.)
- ♦ Catégorie 2 : chiens de garde et de défense (ex. : rottweiler, tosa, american Staffordshire terrier, etc.)

OBLIGATIONS LÉGALES DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DANGEREUX :

- Déclaration obligatoire en mairie
- Permis de détention (délivré après formation et évaluation comportementale)
- Vaccination antirabique à jour
- Assurance responsabilité civile
- Muselière et laisse obligatoires sur la voie publique
- Interdiction d'accès à certains lieux publics pour les chiens de 1^{re} catégorie

Le non-respect de ces obligations expose le propriétaire à des amendes, à la saisie de l'animal, voire à des poursuites pénales en cas d'incident.

Pour tous les propriétaires de chiens :

Même hors catégories, tout chien ayant mordu doit être signalé à la mairie. Une surveillance vétérinaire et une évaluation comportementale peuvent être ordonnées. Nous invitons **tous les détenteurs de chiens à la plus grande vigilance, au respect des autres, et à prendre toutes les précautions nécessaires lors de promenades.** En outre tous les chiens doivent être identifiés.

Chaque propriétaire de chien est responsable : tenez-le en laisse, ne le laissez jamais divaguer. La sécurité de tous en dépend.

Tout chien en divagation sera immédiatement conduit en fourrière.

Benoît GOUIN, maire du Castellet

Incivilités

Les ordures ménagères résiduelles sont à déposer en sacs fermés dans les colonnes. Les matériaux valorisables sont à déposer en vrac (sans sac) et vidés de leur contenu. Les emballages de nature différente ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres. Le dépôt des déchets au pied des contenants constitue une infraction, ce manque de civisme est puni par la loi. L'article L541-3 du code de l'environnement prévoit une amende administrative pouvant aller jusqu'à 1500 €. Notre planète, notre commune, nos rues sont des biens communs. Nous en sommes tous responsables.



Réalisations

Inauguration du garage communal

« *Je suis un maire heureux de voir enfin terminer ce magnifique bâtiment* » c'est par ces mots que Benoit Gouin a commencé son discours lors de l'inauguration du garage communal. La reconstruction de l'ancien garage, devenu trop vétuste et trop petit, finalise l'aménagement du secteur commencé par la rénovation du four et ne consomme pas d'espace. La reprise du mur de soutènement et la création de toilettes publiques complètent cette réalisation. Le maire est revenu sur les problèmes rencontrés (découverte de réseau électrique inconnu, portance du sol) qui ont fortement ralenti le déroulement du chantier. Pour ne pas dépasser le budget prévisionnel, le projet a également dû être modifié. Il a remercié les entreprises et l'architecte Magali Granier pour ses conseils et son accompagnement. Le conseiller régional M. Borghini et le sénateur M. Roux ont souligné l'importance d'un tel bâtiment pour les agents municipaux et ont regretté les délais trop longs entre les demandes de subventions et les réalisations des projets. La sous-préfète M^{me} Demiguel a retenu « *la forte volonté du maire* » qui a fait face aux difficultés et a trouvé des solutions pour faire aboutir le projet. Tous ont été d'accord pour dire que cette construction nouvelle s'intègre parfaitement au bâti existant et valorise l'entrée du village. « *On vous confie un bel outil de travail, prenez-en grand soin* » a conclu le maire à l'attention des agents du service technique.

Coût total des travaux : un peu plus de 310 000 € subventionnés par la DETR à hauteur de 108 173 € et par la Région à hauteur de 85 247 €, soit un total de 193 248 € de subventions (62 % du coût total).



Réfection de la voirie

Une demande de subvention au titre des amendes de police 2025 a été demandée au Conseil départemental pour des travaux de sécurisation de la voirie à l'entrée principale du village ainsi qu'à l'impasse des Blancs. Un rabotage de l'enrobé existant et la mise en place d'un bicouche ont été réalisés pour la sécurité de tous les usagers. La commune a sollicité l'aide la plus importante possible soit 50 % du montant HT des travaux.



Réalisations

Subventions aux associations

Les propositions du maire, pour l'année 2025, sont acceptées à l'unanimité par le conseil municipal :

Amicale des sapeurs-pompiers	130 €
Castellum	500 €
Société de chasse La Fauvette	160 €
ADMR	200 €
Association Les Bouchons d'Amour	50 €
Comité des fêtes du Castellet	1000 €
Castellet Vélo Passion	200 €
Protection civile	100 €
MVR Futsal	100 €
Groupement départemental des lieutenants de Louveterie	50 €
La Banque alimentaire des Alpes du Sud	50 €
FNACA	50 €

Acquisition d'un terrain pour l'accueil de la petite enfance

Un terrain situé à côté de l'école d'une surface de 1250 m² a été acheté pour construire un lieu d'accueil pour la petite enfance. La création d'un tel équipement permettra de renforcer l'offre des services de proximité, de soutenir l'attractivité de la commune et du territoire intercommunal. Une aide financière du département par le biais du FODAC a déjà été obtenue, en attendant celle de DLVAgglo par un fonds de concours.

Mise à disposition d'une nacelle par DLVAgglo

DLVAgglo possède trois nacelles pour l'exercice de sa compétence « éclairage public », l'une d'entre elles est mise à la disposition des communes qui en font la demande. Une convention a donc été signée pour permettre aux employés communaux d'installer les décorations de Noël ou de procéder à des élagages.

Achat de bancs

Deux bancs en bois ont été installés dans le village, un au terrain de boules et un dans l'espace situé devant le four.

Une table de pique-nique a également été mise à côté du garage communal.

Au jardin de Clément, le toit du crapahutte a été changé pour être en conformité avec les normes exigées par la loi.



DLVAgglo...infos

Compostage partagé

À l'initiative de DLVAgglo, Julie du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) est venue apporter quelques précisions pour une meilleure utilisation du composteur partagé. Elle a accueilli les élèves de l'école maternelle qui ont pu observer au microscope toutes les petites bêtes présentes dans le compost. Ces microorganismes accélèrent la décomposition des déchets. Elle a précisé aux adultes que l'apport d'oxygène est primordial en montrant un aérocompost qui est un outil destiné à mélanger la matière. Les utilisateurs doivent rajouter du broyat quand ils déposent leurs déchets (2/3 de matière verte pour 1/3 de matière brune) et bien mélanger. Enfin Julie a fait quelques rappels : pour les agrumes, il est préférable de faire sécher les épluchures avant de les mettre dans le compost. Il en est de même pour les coquilles d'œuf. Le Castellet est une des premières communes de DLVAgglo à avoir installé ce système en 2023. Onze communes sont équipées sur les vingt-cinq que compte DLVAgglo.



Prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique



DLVAgglo souhaite inciter les administrés actifs du territoire à envisager autrement leurs déplacements. Les personnes pouvant bénéficier de cette subvention doivent résider sur le territoire de DLVAgglo, être en activité et avoir 18 ans et plus. La subvention est d'un montant de 200 € TTC pour tout achat d'un VAE. Cette aide financière est cumulable avec le dispositif de l'État du bonus écologique, renforcé par décret du 12 août 2022.

L'acquisition du vélo à assistance électrique devra être faite en amont auprès d'un fournisseur agréé et local, correspondant à un cycle doté

d'une batterie sans plomb et répondant à la norme française NF EN 15194.

La complétude du dossier de demande permet le versement par virement de cette prime VAE, sous réserve d'un quota de 50 demandes uniques. Les dossiers de demande se font soit via le portail citoyen, soit déposés à l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération en fournissant les pièces justificatives suivantes :

- Copie d'une pièce justificative (carte d'identité, passeport) ;
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- Attestation employeur du demandeur ;
- Facture d'acquisition du VAE de moins de 3 mois ;
- Relevé d'identité bancaire ;
- Attestation sur l'honneur.

Le dispositif Prime VAE a rencontré un véritable succès en 2025. Au vu de cette dynamique très positive, l'Agglomération prévoit d'ores et déjà le renouvellement du dispositif pour 2026, dans les mêmes conditions.

Infos diverses...

Brûlage des déchets verts

Depuis 2011, le brûlage à l'air libre des déchets verts est catégoriquement interdit. Les particuliers ne peuvent brûler QUE s'ils remplissent ces conditions très précises, et seulement après autorisation municipale ou préfectorale, selon la nature des végétaux et la saison.

✚ En résumé pour les particuliers :

Situation	Brûlage autorisé ?	Conditions et alternatives
Déchets verts (gazon, tailles...)	✗ Interdit	Compost, broyage, déchèterie
Déchets agricoles/forestiers Coupe, débroussaillage	✓ Possible avec autorisation	Autorisation municipale/préfectorale, Respect d'horaires, signalement aux pompiers
Végétaux malades/invasifs précisément	✓ Possible avec dérogation	Conditions à remplir

Fin de l'ADSL

Depuis le 31 janvier 2026, l'arrêt de la commercialisation des offres ADSL par tous les opérateurs est effectif pour notre commune. Plus aucun nouvel abonnement utilisant le réseau cuivre ne pourra être souscrit, quel que soit l'opérateur.

La fermeture technique du réseau cuivre est planifiée début 2028 pour notre commune. L'extinction des réseaux 2G et 3G programmée par les opérateurs entre 2026 et 2029, obligera les utilisateurs possédant d'anciens modèles à se procurer un nouveau terminal, lorsque ceux-ci ne sont pas compatibles avec les technologies 4G ou 5G.



Lutter contre les moustiques

Le moustique qui vous pique naît et vit chez vous. Il lui suffit d'un peu d'eau et quelques jours pour se développer. 80% des gîtes larvaires sont créés par l'homme autour de son habitation. Un moustique peut pondre 300 œufs en un mois.

Les gestes simples :

- + Éliminer les eaux stagnantes
- + Couvrir ou supprimer les réservoirs d'eau (bidon, citerne...)
- + Vérifier le bon écoulement des eaux pluviales (gouttières, grilles)

L'État civil

Conformément à la loi, Lou Badaou ne cite pas les nouveaux habitants, mais leur souhaite la bienvenue et vous prie de bien vouloir excuser d'éventuels oublis dans les listes ci-dessous.



Le 24 juin 2025 le maire a eu le plaisir d'unir Alain Reboul et Sonia Augaudy qui ont prononcé le oui traditionnel en présence de leurs témoins.

Nos vœux de bonheur les accompagnent.

Paulette Roy née Armelin, le 19/01/2025 à Manosque

Jacques Aymes, le 26/8/2025 à Ajaccio

Lucien Grouiller, le 31/8/2025 à Oraison

Bernadette Giraud, le 2/09/2025 à Manosque

Louis Gasse, le 30/10/2025 au Castellet



Nous adressons nos condoléances sincères et attristées aux familles endeuillées.



Nova est née le 11 février, la fille d'Erika et de Julien Poudret.

Alizée est née le 8 mars, la fille de Laura et de Benjamin Poudret.

Nova et Alizée sont les petites-filles de Christine et de Denis Poudret et les arrière-petites-filles de Juliette et de Fernand Chuyen.

Lyna est née le 24 août, la fille de Camille et de Hugo et la petite fille de Brigitte Giraud et de Hervé Vignaroli.

Carla Reboul a obtenu une licence développement commercial.

Nicolas Gaiffe a réussi le bac STI2D.

Félicitations à ces nouveaux diplômés.



Contemporaine des débuts de Notre-Dame de Paris, située au cœur d'Entrevennes, l'église Saint-Martin est aujourd'hui fragilisée et fermée au public. Cet édifice roman datant du XII^e siècle, inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1988, abrite également l'une des plus anciennes cloches de France. Face à l'urgence de la situation, un appel aux dons est lancé. La réhabilitation portera d'abord sur une première tranche de travaux pour consolider et étayer la nef.

Don en ligne : www.fondation-patrimoine.org/103298

Chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine-Église Saint-Martin d'Entrevennes ». Un reçu fiscal sera envoyé à chaque donateur (réduction de 66 % du don au titre de l'impôt sur le revenu).

12 - Lou Badaou



La vie au village

Les vœux du maire

Benoit Gouin entouré de son conseil municipal a présenté ses vœux à la population. Il a fait le point sur les réalisations et les travaux effectués au cours de l'année précédente. Il a mis à l'honneur des jeunes Castellians qui ont réalisé de belles performances sportives. Baptiste Méchin, 20 ans a remporté en 2024 le titre de champion de France de boxe française catégorie combat 2^e série –de 80 kg après avoir été champion de France espoir en 2023. Enio Mazzaro et Théo Guillermin se sont distingués sur le circuit cycliste départemental ainsi que sur la course Roc d'Azur.



Le recensement de la population

En 2025 Le Castellet a fait partie des 7809 communes françaises concernées par le recensement. La commune a donc réalisé la collecte des données. A cet effet, Catherine Martin-Chave a été désignée agent recenseur assermenté et tenue au secret professionnel. Elle s'est présentée au domicile des Castellians pour leur remettre les documents nécessaires au recensement en ligne ou sur papier. L'INSEE a exploité les questionnaires de façon anonyme. Les résultats du recensement déterminent la participation de l'État au budget des communes et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de tous. C'est un acte civique et obligatoire.



La vie au village

Collecte des sapins

Les fêtes de fin d'année terminées, les habitants ont pu déposer leur sapin naturel au point de collecte mis en place par DLVAgglo. Les sapins ainsi récoltés sont broyés pour être transformés en paillis.



Epiphanie



De la farine, des œufs, un peu de levure se transforment en délicieux gâteaux des rois grâce au précieux savoir-faire de Lulu Gaubert. Généreusement décorés de fruits confits et de sucre perle, ces gâteaux sont solidement ancrés dans la tradition provençale.



Carnaval

Une fois de plus le comité des fêtes avait tout organisé pour accueillir les enfants venus participer au défilé de Carnaval. Après la récolte de bonbons, tous ont partagé un délicieux goûter offert par les organisateurs.



La vie au village

Commémoration du 8 mai 1945

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer le 80^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 et associer notre commune au projet porté par l'ONACVG (Office National des Combattants et Victimes de Guerre) « Une commune, un déporté » pour mettre à l'honneur des Castellians qui ont été déportés lors du conflit de 39-45...

Le premier Georges Giraud est né le 10 février 1922 au Castellet. Le 18 juin 1943, il est convoqué à Digne et immédiatement dirigé sur le centre de Marseille, puis envoyé en Allemagne à Gutenstein pour effectuer le STO (Service du Travail Obligatoire imposé par l'occupant) jusqu'au 11 avril 1944, date à laquelle il revient au Castellet car il est déclaré inapte au travail après avoir contracté une tuberculose pulmonaire, et il restera jusqu'à sa mort le 23 septembre 1993.



Georges Giraud
1922-1993

Le second est Léon Roche, né le 13 mars 1918, au Castellet. Il appartient au 14^e bataillon des chasseurs alpins à Jausiers où il défend la frontière avec l'Italie, puis il participe à la campagne de Norvège avec son bataillon. En juin 1940, il est fait prisonnier en Bretagne au lendemain de son retour de Norvège et restera détenu en Allemagne jusqu'à la Libération. Il revient au Castellet où il restera jusqu'à son décès le 20 mars 2005.



Léon Roche
1918-2005

En cette année anniversaire où la guerre est aux portes de l'Europe, ensemble nous devons prôner la paix et surtout ne pas succomber aux sirènes des nationalistes pour ne pas revivre les mêmes scènes et pour que les générations futures vivent libres et en paix.

Je vous remercie d'avoir participé en nombre à cette cérémonie.

Extrait du discours de Benoit Gouin.



La vie au village

Fête de l'Ascension

Après le loto du mercredi soir, le comité des fêtes a accueilli la population pour un apéritif sur la place du Barri. Lulu Gaubert a préparé et cuit dans le four communal de délicieuses pizzas et fougasses. Les petits n'ont pas été oubliés avec les jeux en bois mis à leur disposition. Tous ont apprécié ce moment convivial. Puis dès 14 h 30 les joueurs de pétanque étaient attendus pour le challenge René Barras. Une quarantaine d'équipes ont animé les rues du village jusqu'en fin de soirée. Les finalistes Benoit Gouin, Christian Sausse, Patrice Bernier, Daniel Taix, Patrick Petrucci et Pierre Antonetti ont posé pour la photo. Le lendemain, dix équipes se sont inscrites au jeu provençal et cinquante personnes ont dégusté le traditionnel aïoli.



Fête du pain

Les festivités de l'Ascension se sont prolongées cette année avec la fête du pain qui est fixée au premier dimanche de juin. Pour cette seconde édition Lulu Gaubert et Paul Amoros ont pétri 180 kg de farine pour nous régaler du pain cuit au feu de bois mais aussi de délicieuses pizzas, fougasses et brioches. Un marché a permis à une trentaine d'artisans et de producteurs d'exposer leurs créations et productions locales. Castellum a réalisé une expo de photos anciennes sur le thème des travaux agricoles. Les animaux de la ferme pédagogique ainsi que les tracteurs d'hier et d'aujourd'hui présentés ont fait le bonheur des visiteurs. La buvette tenue par le comité des fêtes proposait une petite restauration sur place avec des boissons fraîches et le restaurant le Grand Pré avait préparé un délicieux agneau au feu de bois. L'après-midi un atelier pain a été animé par M. Le Bozec qui nous a très aimablement donné sa recette de la pompe à l'huile.

Recette de la pompe à l'huile de M. Le Bozec

225 ml d'eau

225 ml d'huile d'olive

1 kg de farine T55 ou T65

1 carré de levure de boulanger

1 c. à soupe d'eau de fleur d'oranger

Mélanger tous les ingrédients sauf la levure jusqu'à ce que la pâte soit bien homogène. Puis rajouter la levure émiettée. Laisser la pâte lever à température ambiante, elle doit doubler de volume. Compter environ deux heures pour 1 kg de farine. Ensuite travailler la pâte en appuyant avec la paume de la main pour faire sortir les gaz, puis l'étaler au rouleau pour former une galette d'environ 4 cm d'épaisseur. Laisser cette galette lever encore deux heures. Mettre le four à chauffer à 200°C. Quand le four est chaud, marquer la pompe, la badigeonner d'huile d'olive et la mettre au four pendant 20 minutes. Test de cuisson : toquer contre le dessous de la pompe, si ça sonne creux, la cuisson est terminée.



La vie au village

La fête des voisins aux Itardes

C'est désormais une tradition bien établie, les habitants du quartier des Itardes se retrouvent pour fêter les beaux jours. Chacun apporte un plat ou une boisson pour partager un repas et surtout un moment de convivialité prolongé par une partie de pétanque. Cette année les voisins ont préféré profiter de la fraîcheur du soir pour se réunir.



La musique en fête

La fête de la musique est un événement incontournable. Pour débiter la soirée, les danseurs et danseuses de *Dansez Passion* ont enchainé les chorégraphies sur des rythmes soutenus. La petite Victoire âgée de 3 ans a offert au public un joli solo. Ensuite le groupe T3rtio originaire des Alpes de Haute-Provence a démontré l'étendue de son répertoire musical. Fab, Pierre et Phil ont interprété les plus grands standards français et internationaux.

Pour que la fête soit totale, le comité des fêtes avait prévu des boissons et une petite restauration. Une joyeuse ambiance a régné sur la place du Barri jusqu'à tard dans la nuit pour célébrer le solstice d'été.



La vie au village

AMGC: 45 ans d'histoire

« Cette réussite est l'illustration de ce que peuvent faire des gens de bonne volonté qui croient à quelque chose et nous ne la devons qu'à notre désir de faire vivre le pays » ainsi s'exprimait René Barras maire du Castellet dans le bulletin municipal de l'année 1980 pour annoncer la création d'un atelier relais sur sa commune. L'Atelier de Mécanique Générale du Castellet venait de naître avec à sa tête M. Roger Jeanson qui crée une entreprise familiale spécialisée dans l'usinage de pièces mécaniques pour le secteur aéronautique et nucléaire. Très vite l'entreprise connaît une belle évolution avec la création de cinq emplois à la clé. Elle compte parmi ses clients Airbus Hélicopters, le CEA de Cadarache et le CEA de Marcoule ainsi que Framatome. A la fin du crédit-bail payé par la municipalité, la famille Jeanson devient propriétaire de l'atelier. En 2015 Patrick Jeanson le fils du fondateur souhaite passer la main. Pierre Gouin prend alors la tête de la société. Ingénieur de formation, avec une spécialisation en Génie Mécanique et Productique, Pierre a 23 ans lorsqu'il intègre la société Solution F, référence en France en ingénierie automobile de compétition et de série depuis près de 40 ans. « J'apprends alors ce qu'est la mécanique avec un grand M, la rigueur et le travail bien fait » dit-il. Après deux ans passés à l'étranger, il crée en 2007 avec son père un bureau d'étude dans le domaine du bâtiment et de la mécanique, et il travaille pour l'AMGC. Natif du Castellet, Pierre Gouin connaît bien la famille Jeanson, la transition se fait sans heurt. Les clients prolongent leur confiance. Avec le soutien précieux de Muriel, venue épauler Pierre dans la gestion, l'aventure continue. Le savoir-faire en mécanique de précision, en tournage, fraisage conventionnel et numérique de la pièce unitaire ou petite série sur tous types de matériaux est bien présent. L'entreprise suit les évolutions technologiques en faisant l'acquisition d'un tour numérique avec fraisage intégré. « Pour être compétitive par rapport aux entreprises de plus grande taille, il faut apporter un plus : souplesse, réactivité, flexibilité, proximité, écoute, qualité, respect des délais » précise cet entrepreneur. Quarante cinq ans après, le désir de faire vivre le pays est toujours là. Pour fêter cet anniversaire, Pierre et Muriel Gouin avaient rassemblé leurs clients, fournisseurs et amis pour partager un moment convivial. Une équipe de la télévision est venue tourner un reportage diffusé sur FR3.



L'entrepreneur a alerté sur le manque de formation pour pallier le renouvellement des équipes dans les métiers de la métallurgie lors du reportage diffusé sur la chaîne de télévision FR3 en juin dernier.



La vie au village

La fête votive

C'est une jambalaya qui a été proposée cette année au repas servi par le comité des fêtes. Après l'apéritif offert, les convives se sont installés autour des tables pour déguster cette spécialité culinaire. Les assiettes pourtant servies avec générosité, se sont vite vidées avant que les bénévoles apportent le fromage et le dessert. Pendant que certains se rapprochaient du podium du DJ Animation Project pour s'élancer sur la piste de danse, d'autres terminaient de savourer tranquillement leur repas.



Cinéma en plein air



Le samedi 2 août une séance de cinéma était annoncée par la municipalité en collaboration avec DLVAgglo et l'association Cinéma de Pays dont le but est de «faire venir le cinéma là où il n'existe pas». Le film «Un p'tit truc en plus» était programmé. Un problème technique de dernière minute n'a pas permis cette diffusion. Les spectateurs ont tout de même pu voir le film «Valensole 1965», et sont revenus la semaine suivante pour voir ou revoir le film à succès d'Artus.

Concert avec Lecya de The Voice Kids 10

En demi-finale de la saison 10 de The Voice Kids et gagnante de Swiss Voice tour, Célia Salloum alias Lécyà est une jeune chanteuse de 14 ans. Sa voix puissante, son large répertoire et son enthousiasme contagieux ont conquis le public. Après le concert, une soupe au pistou a été servie par le comité des fêtes organisateur de cette soirée estivale.



La vie au village

Théâtre au Grand Pré

A l'invitation du restaurant le Grand Pré, la compagnie le *Poil de la Bête* a proposé une adaptation décalée de *Cyrano de Bergerac* mais fidèle au chef d'œuvre d'Edmond Rostand. Humour et émotion se mêlent tout au long de la pièce. Les personnages principaux sont là, mais au détour d'un dialogue les spectateurs découvrent « nous sommes des gascons » version rap puis le « jobastre de Majastres ». Les tirades du nez et celle du « non merci » sont revisitées mais Cyrano reste ce mousquetaire intrépide qui, à la fortune et à la gloire, préfère « ne pas monter bien haut, peut-être, mais tout seul ». Dans son blouson de cuir, Roxane est toujours sensible à la beauté des mots. Le public a été séduit par la fantaisie des six acteurs sur scène, par leur complicité et par le rythme soutenu des textes de ce classique. Gilles Grazilly a assuré la mise en scène de cette pièce.



L'eau et la vie

L'association Castellum a proposé une exposition photos pour découvrir ou redécouvrir l'histoire de l'eau au Castellet. Le Rancure et ses caprices au fil des siècles, les sources, les moulins et la météo ont été évoqués. Les Fileuses d'Oraison ont fait la bugade (lessive à l'ancienne) au lavoir de la place du Pountis et elles ont invité le public à manier le battoir et le savon. Les visiteurs ont pu voir une présentation d'objets utilisés avant l'arrivée de l'eau au robinet.



La vie au village

En balade dans le Lubéron



Castellum et les Fileuses d'Oraison ont organisé une journée découverte du patrimoine de notre région. Au programme visite guidée de l'Abbaye de Sénanque et de la Maison du fruit confit à Apt. Heureux d'avoir partagé ce moment convivial, les trente participants se sont donné rendez-vous l'année prochaine pour une autre destination.

Halloween



Le comité des fêtes avait convié les enfants à fêter Halloween. Rendez-vous était donné sur la place du Barri à 15 h pour défiler dans le village et récolter des bonbons. Les très nombreux participants avaient joué le jeu pour réaliser des gâteaux originaux pour le concours du « gâteau qui fait le plus peur » qui ont régalé petits et grands. Ce bon moment s'est prolongé par une soirée conviviale avec la présence du Food-Truck Fresco et ses burgers. Une belle réussite !



La vie au village

Commémoration du 11 novembre

Aujourd'hui, en nous rassemblant, nous faisons bien plus qu'un devoir de mémoire : nous renouvelons un engagement. Celui de ne jamais laisser l'oubli effacer les visages, les voix et les destins de ceux qui ont donné leur vie... Le 11 novembre est aussi un appel adressé à la jeunesse. Un appel à comprendre que la paix n'est jamais acquise, qu'elle se



construit chaque jour, par le respect, le dialogue et la fraternité. Être jeune aujourd'hui, c'est hériter d'un passé parfois douloureux, mais c'est aussi avoir le pouvoir d'écrire l'avenir différemment. C'est refuser la haine et l'indifférence, pour leur préférer l'écoute, la solidarité et l'engagement... La jeunesse d'hier a défendu la liberté les armes à la main la jeunesse d'aujourd'hui doit la préserver par la parole, par la culture, par la tolérance et par l'action. Elle est la gardienne d'une paix fragile, mais précieuse, construite sur les ruines d'un siècle de conflits... Extrait du discours de Benoit Guin

Le repas des seniors



Le 22 novembre les « anciens jeunes » se sont retrouvés au Grand Pré à l'invitation de la municipalité. Accueillis par Agnès et Michel qui avaient dressé de jolies tables et œuvré en cuisine, ils ont partagé leur traditionnel repas. Le limoncello et la liqueur à la mandarine offerts avec les sourires de Louis et Viviane ont participé à l'ambiance festive de cette journée. Le maire, Benoit Guin, a adressé un message sympathique aux convives.



La vie au village

Marché de Noël

Le marché de Noël organisé par le comité des fêtes s'est tenu sur la place du Barri. Une vingtaine d'exposants proposaient bougies, tableaux et autres idées de cadeaux mais aussi du miel, des gâteaux et même du saumon à déguster sur place. Les enfants ont eu le choix entre les balades à poney, les ateliers créatifs et les séances de maquillage. Ils ont pu également faire une photo avec le Père Noël. Une bourse aux jouets s'est tenue dans la salle polyvalente. Castellum a présenté la table des treize desserts et les traditions de Noël. Les visiteurs ont découvert la crèche réalisée avec des santons créés il y a près de vingt ans par les enfants du village et sortis de l'oubli par les bénévoles du comité des fêtes.



La vie au village

La bibliothèque



La bibliothèque du Castellet ouvre ses portes une matinée par semaine aux enfants de l'école maternelle pour un prêt de livres et un temps de lecture libre aux choix des petits lecteurs. Ils apprécient aussi chaque trimestre l'heure du conte animée par Amandine. Comme chaque année depuis 2016, le prix des lecteurs DLVAgglo *Une Terre, un ailleurs* invite tous les lecteurs de la médiathèque à découvrir les quatre récits de nouveaux auteurs sélectionnés

par un jury et à voter pour leur livre favori. Le lauréat de l'édition 2025 est Matteo Porri pour son roman *La douleur fait naître l'hiver*. Tous les livres sélectionnés pour le prix sont disponibles en prêt à la bibliothèque ou en version numérique sur le site www.mediatheques.dlva.fr.

Depuis le 1^{er} janvier 2026 les horaires d'ouverture ont changé, Catherine et Mireille vous accueillent le jeudi de 16 h à 18 h.



Castellet Vélo Passion

Le club Castellet vélo passion se porte bien depuis sa création en 2017. Le nombre de licenciés reste constant avec 25 licenciés dont une bonne quinzaine de jeunes de 6 à 15 ans. Tout au long de l'année ils s'entraînent sur les routes et dans les collines. En fonction des calendriers de courses, ils se sont préparés et formés au VTT, à la route, au trial, à la descente et enfin au cyclocross. En 2025 ils ont enchaîné les palmarès. Enio Mazzaro, Théo Guillermin et Evan Nervi ont été qualifiés pour le TFJV (Trophée de France des Jeunes Vététistes) qui a eu lieu à Bagnière-de-Bigorre avec la sélection du comité régional



dans la catégorie benjamin. Angéline Nervi, Ezio Elma et Théo Guillermin sont devenus champions départementaux en cross country. Matéo Chambon, Julia Gozzi, Arthur Boyer, Enio Mazzaro, Nathan Sauvat et Tim Valéro sont champions départementaux en cyclocross dans leurs catégories respectives, le titre régional en plus pour Julia.

La vie à l'école

Le Castellet

15 élèves sont accueillis, répartis comme suit : 5 PS, 8 MS et 2 GS.

L'enseignante est Laure Corvaisier. Le personnel SIVU se compose de Karine Gouin (ATSEM) et de Marie-Pierre Franchet (garderie, ménage).

Puimichel

L'école accueille 9 élèves : 2 CP et 7 CE1.

L'enseignante est Chrystelle Supper. Pour le personnel SIVU, il y a Virginie Plauchud pour la cantine et le bus et Mariia Kunytska pour le ménage et la garderie.

Entrevennes

10 élèves sont inscrits : 8 CE2 et 2 CM2.

L'enseignante est Floriane Mariaud. Le personnel SIVU comprend Dominique Imbert pour la cantine, la garderie et le ménage et Ludivine Blanc pour la cantine et le bus.

Les maternelles au spectacle

Dans le cadre de sa tournée d'hiver, DLVAgglo a invité les élèves de l'école maternelle à assister au spectacle Bout'chou concert interprété par la compagnie *Elliptique* à la salle polyvalente. Chant lyrique, opéra, théâtre et chant traditionnel des Balkans se sont mêlés pour offrir un large éventail d'interprétations et de très beaux tableaux musicaux. Ce spectacle a permis de faire découvrir aux enfants de grands compositeurs classiques : l'air passionné de Chérubin de Mozart, les chamailleries des chats de Rossini et l'atmosphère poétique d'une Belle Nuit d'Offenbach. Les petites oreilles ont été sensibilisées aux différentes techniques vocales, prêtes à devenir celles qui demain iront écouter des concerts.



Le carnaval



Le 3 avril les enfants des trois écoles ont fêté Carnaval à Entrevennes sur la thématique de l'art. Ils ont défilé en présentant des réalisations inspirées des œuvres de peintres célèbres sur leurs tee-shirts et leurs masques. Les couleurs primaires et les lignes de Mondrian ont été remarquées ainsi que les tableaux « façon homme-sandwich » portés par les petits de la maternelle.

Le midi ils ont partagé un repas froid avec certains résidents de la maison de retraite des Tilleuls.

La vie à l'école

Festival du livre et cinéma

Le 20 mai les enfants des écoles du Castellet et d'Entrevennes se sont rendus à la fête du livre jeunesse, organisée par l'association Croq'livres en partenariat avec l'association *Éclat de lire* de Manosque. Ils ont participé à des ateliers et à des lectures adaptées. Le transport en bus a été pris en charge par la DLVA.

Dans le cadre du programme « école et cinéma » les élèves du Castellet ont vu plusieurs films sur le réel et l'imaginaire qui ont inspiré les décors du spectacle de fin d'année.



Rencontres

Durant les mois de mai et de juin les grands (du CP au CM2) sont allés à la piscine d'Oraison encadrés par des parents ayant l'agrément piscine.

Le 26 mai les enfants des écoles d'Entrevennes et de Puimichel ont participé à un défi mathématique.

Le 27 mai les élèves de Puimichel ont présenté un spectacle de chorale de 45 minutes en présence des parents et de certains élus. Le 13 juin, ils ont découvert les œuvres du musée Gassendi de Digne-les-Bains.

Le 10 juin ce sont les enfants de l'école d'Entrevennes qui ont participé à la représentation du spectacle du projet cuivre à Manosque.

Le 16 juin les élèves des trois écoles se sont rendus à la maison de retraite des Tilleuls afin de partager un repas avec les résidents et de profiter d'une animation autour des animaux avec en plus la découverte du feutrage de la laine d'alpaga.

Le 20 juin une sortie à Salagon a réuni tous les enfants du Val de Rancure. Des outils pédagogiques ludiques et variés leur ont permis de participer à des ateliers autour des plantes. Les plus petits ont préparé une boisson avec de la menthe et ont observé comment les épis d'avoine se déforment dans l'eau. À midi un pique-nique pris en commun a redonné des forces à tous.

Le 27 juin le spectacle de clôture de l'année scolaire avec danses, chansons et petites saynettes a été présenté aux familles et aux élus à Puimichel sur le thème des comédies musicales.

En décembre, c'est l'école d'Entrevennes qui a accueilli tous les enfants pour fêter Noël.



Ateliers et pique-nique au prieuré de Salagon



Spectacle de Noël à Entrevennes

L'eau : la vie

L'histoire de l'eau au village

1696 - Le Castellet se dote de sa première canalisation d'eau aérienne en conduits de terre cuite. Sur 950 mètres, depuis la source de la Fouent (altitude 555 mètres) jusqu'à la place des Bernards (altitude 490 mètres), elle aboutit dans une petite cuve qui surplombe la fontaine à deux petits bassins construite par la même occasion.

1833 - Pour assurer une meilleure étanchéité du réseau, la municipalité refait toute la canalisation avec des *bournéu* (tuyaux tronconiques en terre cuite vernissée). Elle réalise en même temps un lavoir accolé à la fontaine.

1860-1901 - Les trois autres fontaines du village sont construites : en 1860 sur la place de l'église, en 1884 au quartier des Bachelas et en 1901 face à la mairie.

1920-1922 - Pour pérenniser l'alimentation en eau du village, les canalisations sont remplacées par des tuyaux en fonte d'acier. Les travaux prévus dix ans plus tôt, n'avaient pu être entrepris en raison de la guerre de 14 -18.

1959 - Le réseau de distribution d'eau potable à domicile est installé.

Fin du XX^e siècle - XXI^e siècle - Une station de pompage sous le Rancure en 1983, puis un captage de la source de Laga, achetée par la commune en 2010, ont été nécessaires pour répondre à une consommation d'eau toujours croissante.

Depuis 2023 - L'eau de Laga ne pouvant plus être consommée pour cause de pollution, le village est alimenté en eau potable par une canalisation reliée au réseau d'eau d'Oraison.



Une cuve de décantation et des conduits en terre cuite de la première canalisation d'eau aérienne ont été découverts en 2021 lors de travaux dans le vallon de la Fouent.



La fontaine des Bernards



La source de Laga

L'eau : la vie

Le vallon de la Fouent

En 1781 le conseil municipal du Castellet prend une délibération pour interdire aux habitants de « *couper et faire couper aucuns bois, ni autres broussailles dans le bois du vallon de la fontaine et des environs* ».

Mais ces interdictions furent difficiles à faire respecter...

Le 15 floréal an 13, le conseil constate « *des dommages affreux... si on continue à détruire le bois du vallon de la Fontaine, on expose le village à être englouti par les eaux* ». Un garde champêtre est alors nommé.

En 1844 le conseil s'oppose à un défrichement de 20 hectares à Brigadel (commune de Puimichel) car « *une partie de ce défrichement serait en tête du torrent de la Coussière (ou vallon de la Fontaine) qui traverse le village et que nous avons le plus grand intérêt à tenir boisé* ».

Depuis, les paysages bordant le vallon ont bien évolué.

Au début du XX^e siècle, comme on peut le voir sur la première photo datée de 1914, les collines ne sont pas très boisées, les eaux des ravins peuvent déferler dans le vallon.

Ensuite à partir des années 50, les champs et les bois sont moins exploités et la végétation recouvre bien le sol comme le montre la deuxième photo prise en 1970.

Aujourd'hui, on distingue les nouvelles constructions entourées d'arbres sur la dernière photo de 2020.



Début XX^e siècle



1970



2020



Au carrefour de la Croix, des pierres entaillées de larges rainures avaient été installées. De grandes planches étaient enfilées dans ces pierres pour protéger les maisons et les terres cultivées. Chaque année, un préposé aux planches était désigné par le conseil municipal.

Les fontaines

La fontaine de l'église

Cette fontaine a été édifiée en 1861.

C'est une fontaine de type monumental. Elle a la particularité d'être l'une des rares fontaines octogonales ne disposant que de deux canons. Un canal a été construit pour amener l'eau depuis la fontaine des Bernards. En 1884, le lavoir a été construit. Il n'a pas été directement accolé à la fontaine, mais il est alimenté par son eau.



situé un peu plus loin de la source et c'est peut-être pour cette raison que la construction de la fontaine a été retardée. En 1884 la fontaine est construite en même temps que le lavoir. Le toit est installé dans les années 60.

La fontaine des Bachelas

C'est la troisième fontaine publique construite au Castellet. C'est une fontaine-abreuvoir-lavoir de type adossée.

En 1873 les habitants du quartier des Bachelas demandent à la municipalité d'obtenir un filet d'eau destiné à alimenter la fontaine qu'ils se proposent de construire à leurs frais. Ce quartier est



désaltérer. C'est la seule fontaine qui n'a pas son lavoir.

La fontaine de la mairie

C'est la plus récente et la dernière fontaine publique créée au Castellet. On ne connaît pas la date exacte de sa construction, peut-être au début du XX^e siècle ?

C'est une fontaine de puisage, elle est de type indépendante, avec un seul canon. Avant, l'école était située au-dessus de la mairie et pendant la récréation, les enfants venaient sur cette place et pouvaient se

La borne fontaine

Cette fontaine a été dressée en 1954, avant l'eau au robinet, en face du monument aux morts. C'était simplement un point de puisage. Les habitants du bout du village devaient aller chercher leur eau à la fontaine située sur la place de l'église et se trouvaient défavorisés par rapport aux autres quartiers. Remise à neuf et dotée d'un nouveau mécanisme, elle est maintenant au jardin de Clément.

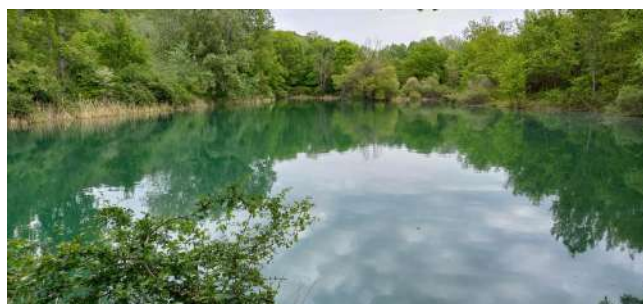


Le lac

René Barras, dans le tout premier Badaou de 1973, écrivait : « *Depuis toujours notre village se bat contre les inondations ou... contre la sécheresse. L'irrigation par période de sécheresse est impossible. Il fallait trouver une solution* ».

Plus loin il détaillait cette solution : la création d'un lac collinaire dont le rôle serait d'emmagasiner l'eau l'hiver et de la restituer l'été pour l'irrigation.

Situé à l'entrée est du village, il a été créé en 1975 dans le quartier de l'Isclon, c'est une retenue d'eau d'environ 25 000 m³, d'une surface de 8 000 m² et d'une profondeur de trois mètres. Il est alimenté par la source de Vaudenac et par les adoux du Rancure. Les eaux du lac se déversent dans le canal.



Le Rancure

Le Rancure prend sa source aux Gourres sur la commune de Saint-Jeannet et rejoint la Durance à Villeneuve. Ci-dessous Le Rancure en quelques chiffres.

Bassin versant : 120 km²

Communes traversées : 7 (*Saint-Jeannet, Saint-Julien d'Asse, Entrevennes, Puimichel, Le Castellet, Oraison, Villeneuve*)

Longueur du Rancure : 23,9 km

Nombre de ravins affluents : 27

Nombre d'affleurements d'eau : 60

Altitude de la source des Gourres : 755 m

Altitude du confluent avec la Durance : 311 mètres

Altitude du plus haut ravin : 915 m (*ravin de Béjaranes*)

Différence d'altitude : 604 m (*pente moyenne de 3,2 % environ*)

Ensoleillement : 300 jours/an

On retrouve dans les archives de nombreux documents qui relatent les débordements du Rancure avec des conséquences sur la vie du village. Pour assurer sa protection, la commune du Castellet construit une digue en 1766 avec l'aide des États de Provence. L'entretien de cet édifice a toujours été au cœur des préoccupations des habitants du Castellet. En 1839 le sieur Brémond demande l'autorisation de construire un moulin à blé au quartier du Claux. Un rapport d'enquête indique que les propriétaires riverains s'opposent à cette demande car « *pour établir la rigole de dérivation, on serait obligé de percer une digue en maçonnerie construite en 1766, que cette opération ébranlerait cette digue et exposerait les propriétaires aux ravages des torrents de Puimichel et de Rancure* ».



Almanach castellian

Bagna caudo



Ingrédients :

Pour la sauce : 6 à 8 gousses d'ail, 150 g de filets d'anchois et 25 cl huile d'olive.

Pour l'accompagnement :

légumes crus (poivrons, carottes, céleri, concombre, chou fleur, radis, artichauts, fenouil, etc.)

Préparation :

Dans un poêlon, faire fondre à feu doux, l'ail coupé fin et les anchois préalablement désalés dans une bonne huile d'olive. Réservez pour servir sur un chauffe-plat. Vous aurez d'abord soigneusement lavé tous les légumes crus de votre choix et vous les aurez débités en petits morceaux. En effet ce plat convivial se partage avec la sauce au centre de la table. Chaque convive attrape les morceaux de légume avec de petites piques pointues (ou avec ses doigts lors de réunions familiales informelles) et les plonge dans la sauce chaude. Selon les goûts on accompagne ce plat avec des tranches de pain frais ou légèrement rassis, ou encore avec du pain toasté.

Ce plat, typique des pays méditerranéens, est extrêmement prisé dans l'Italie du Nord. C'est aussi un incontournable de la cuisine niçoise, où il s'écrit « bagna cauda »).

Il s'accompagne, avec modération, d'un vin rouge. Les productions de Piervert s'accordent particulièrement avec la bagna caudo.

Quel est le comble...

- Quel est le comble pour un escargot ?
– Ne plus savoir où est sa maison.
- Quel est le comble pour un opticien ?
– Avoir peur des serpents à lunettes.
- Quel est le comble pour un banquier ?
– Avoir un lit en portefeuille.
- Quel est le comble pour un poisson rouge ?
– Se faire un bleu.
- Quel est le comble pour une ville ?
– Être mal chaussée.
- Quel est le comble pour un chat ?
– S'arracher une dent pour voir la Petite Souris.
- Quel est le comble pour un cheval ?
– Se mettre quelqu'un à dos.
- Quel est le comble pour un avion ?
– Avoir un antivol.

Expressions

Quelques expressions bien françaises impossibles à traduire mot à mot dans une autre langue :

- Avaler des couleuvres.
- Raconter des salades
- Couper la poire en deux.
- C'est un coup de Jarnac.
- Se tourner les pouces.
- Ne pas y aller par quatre chemins.
- Ne pas être né de la dernière pluie.
- Être dans de beaux draps.
- Faire la grasse matinée.
- Se mettre le doigt dans l'œil.
- Prendre de la bouteille.
- Faire chou blanc.

Calendrier scolaire

Dates des vacances scolaires 2025-2026

www.vacances-scolaires-education.fr

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes et Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles
Rentrée scolaire	Lundi 1er septembre 2025 - Pré-entrée des enseignants le vendredi 29 août 2025		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025		
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026		
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février 2026 au lundi 23 février 2026	Du samedi 14 février 2026 au lundi 2 mars 2026	Du samedi 21 février 2026 au lundi 9 mars 2026
Vacances de Printemps	Du samedi 4 avril 2026 au lundi 20 avril 2026	Du samedi 11 avril 2026 au lundi 27 avril 2026	Du samedi 18 avril 2026 au lundi 4 mai 2026
Pont de l'Ascension	Du mercredi 13 mai 2026 au lundi 18 mai 2026		
Vacances d'été	Du samedi 4 juillet 2026 au mardi 1er septembre 2026		
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir. La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.			
Informations complémentaires disponibles sur : www.vacances-scolaires-education.fr			

Almanach castellian

Humour



Sagesse populaire

Les vieux dictons avaient souvent trait à la vie courante avec une sagesse populaire édictant des vérités.

- « La patience est amère, mais son fruit est doux ».
- « Plaisir non partagé n'est plaisir qu'à moitié ».
- « L'indifférence est le commencement de l'échec ».
- « Tendresse maternelle, toujours se renouvelle ».
- « Mors doré ne rend pas le cheval meilleur ».

Blagues nulles

Au zoo

- Monsieur, monsieur, votre belle-mère est tombé dans le bassin des crocodiles!
- Ce sont vos crocodiles, alors vous n'avez qu'à les sauver vous-même.

À la sortie de l'école

- Deux petits hérissons papotent : « Qu'est-ce qu'il a dit, ton père, quand il a vu ton carnet de notes ? »
- Il s'est mis en boule ! »

Pendant l'hiver

- Deux poules papotent dans la neige :
- Tu es folle de couvrir dehors par un temps pareil !
 - Ben... Le charcutier m'a demandé des œufs en gelée.

Conseil de mère

- Toto, ce soir on va chez des amis... Alors je compte sur toi pour bien te tenir !
- Pourquoi maman ? La maison, elle est en pente ?

Croquants aux amandes



Ingrédients :

- 4 œufs (3 entiers + 1 jaune)
- 200 g de sucre en poudre
- 200 g d'amandes entières non émondées
- 400 g de farine
- 2 c. à s. d'eau de fleur d'oranger

Préparation :

Battre au fouet trois œufs avec le sucre, dans un saladier, en ajoutant l'eau de fleur d'oranger. Incorporer les amandes et la farine puis pétrir fermement avec les mains pour confectionner deux boudins légèrement aplatis. Badigeonner au pinceau les boudins obtenus avec un jaune d'œuf dilué dans un peu d'eau.

Faire préchauffer le four à 200°C (th.7) et y déposer les boudins pendant 40 minutes.

Sortir alors du four pour couper les boudins en tranches d'un centimètre environ pendant que c'est encore mou. Repasser de nouveau les tranches au four pendant cinq minutes pour les dessécher.

Le temps de préparation est d'environ un quart d'heure mais la dégustation pourra se poursuivre pendant de longs mois car ces croquants se conserveront très longtemps dans une boîte métallique ou en carton fermée hermétiquement.

Almanach castellian

Devinettes

Plus j'ai de gardiens, moins je suis gardé. Qui suis-je ?

Un secret.

Quelle est la différence entre un chewing-gum et un avion ?

Le chewing-gum colle, l'avion décolle.

Qu'est-ce qui peut remplir tout un espace sans prendre de place ?

La lumière.

Qu'est-ce qui a 13 carreaux mais pas de fenêtres ?

Un jeu de 52 cartes.

Qu'est-ce qui tombe mais ne se blesse jamais ?

La nuit.

Qu'est-ce qui a des dents, mais ne mange pas ?

Un peigne.

Quelle est la monnaie des poissons ?

Les sous marins.

Je suis Tintin mais je ne suis pas Tintin. Qui suis-je ?

Milou.

Je parle toutes les langues sans en avoir appris aucune. Qui suis-je ?

L'écho.

Qu'est-ce qui a une clé mais ne peut pas ouvrir de porte ?

Une partition de musique.

Qu'est-ce qui a des yeux mais ne voit pas ?

Une pomme de terre.

Plus je vieillis, plus je suis fort, qui suis-je ?

Un fromage.

Qui donc est tout jaune et attend ?

Jonathan.

Quel est le comble pour un prof de maths ?

Avoir trop de problèmes.

34 - Lou Badaou

Quiz des Basses-Alpes

1 - Combien de départements sont-ils limitrophes des Alpes de Haute-Provence ? ?

- A - 4
- B - 5
- C - 6

2 - Combien d'affluents (hors les ruisseaux) la Durance a-t-elle dans le département ?

- A - 6
- B - 7
- C - 8

3 - À combien s'élève la population du département des Alpes de Haute-Provence ?

- A - 147 000 habitants
- B - 167 000 habitants
- C - 187 000 habitants

4 - Combien d'arrondissements constituent le découpage administratif de notre département ?

- A - 4
- B - 5
- C - 6

5 - Quelle est la préfecture de notre département ?

- A - Manosque
- B - Forcalquier
- C - Digne-les-Bains

6 - Quel grand écrivain du département a été l'un des grands chefs de la Résistance ?

- A - Jean Giono
- B - Paul Arène
- C - René Char

7 - Quelle est la structure géologique du rocher de la Baume, à Sisteron ?

- A - Roche magmatique
- B - Roche sédimentaire
- C - Roche métamorphique

8 - Depuis combien d'années les Basses-Alpes sont-elles devenues les Alpes de Haute-Provence ?

- A - 35 ans
- B - 45 ans
- C - 55 ans

.....
Réponses du Quiz :
Question 1 = 6 (Drôme, Vaucluse, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône)
Question 2 = 7 (L'Ubaye, la Bléone, l'Assèze, le Verdon en rive gauche ; le Buech, le Jabron et le
Large en rive droite)
Question 3 = Exactement 167 179 au 1^{er} janvier 2025. Cela en fait le quatrième département le
moins peuplé de France avec 22 habitants au km², derrière la Guyane, la Lozère et la Creuse
(source : <https://france.ousuisje.com/departements/classement/densite.php>).
Question 4 = 4 (Arrondissements de Barcelonnette, Castellane, Digne-les-Bains, Forcalquier)
Question 5 = C (Digne-les-Bains)
Question 6 = C (René Char)
Question 7 = B (Roche sédimentaire redressée et plissée par la tectonique)
Question 8 = C (Par décret publié au Journal Officiel le 13 avril 1970)

Almanach castellian

Énigmes

A - Quel est le moins cher : inviter deux fois un ami au cinéma ou inviter une fois deux amis au cinéma ?

B - Deux hommes jouent aux échecs. Ils jouent cinq parties et chacun en gagne trois. Comment est-ce possible ?

solutions :
A : Inviter deux amis une fois car on ne paye que trois places. En invitant un ami deux fois, on en paye quatre.
B : Ils ne jouaient pas l'un contre l'autre.

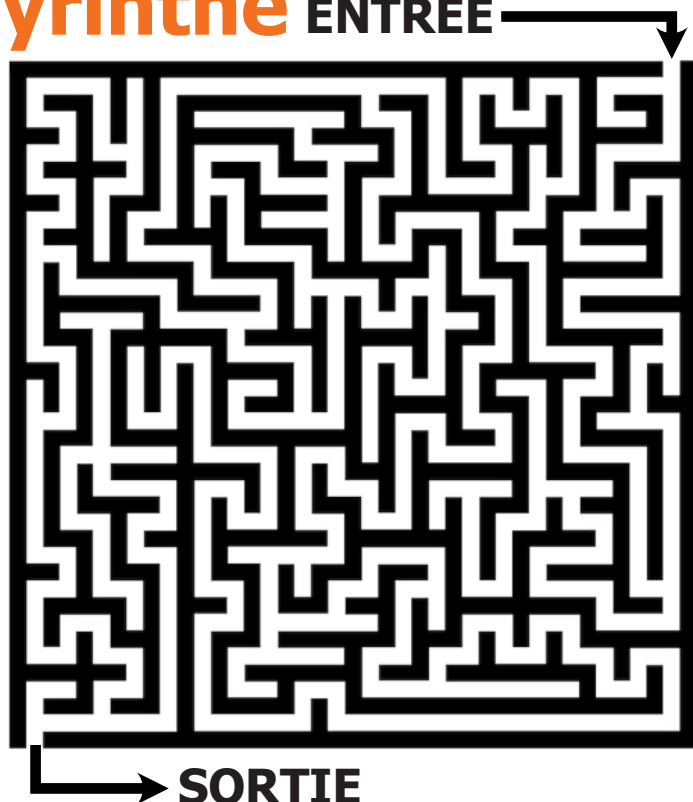
Mots en tranches

Trouvez les noms de huit arbres qu'on trouve facilement des Alpes de Haute-Provence.

TIER	IER	PO	IVI
OCO	AMA	ATA	LLE
FI	TI	ULIER	LAN
UL	ÉG	NDI	PL
NE	OL	ER	MM
ER	IER	GU	MIC

solutions :
AMANDIER - ÉGLANTIER - FIGUIER - MICOCOULIER - OLIVIER - PLATANE - POMMIER - TILLEUL

Labyrinthe



Questions

1 - Quel océan sépare la France métropolitaine des Etats Unis ?

- A - L'océan Arctique
- B - L'océan Pacifique
- C - L'océan Atlantique
- D - L'océan Indien

2 - Au Rugby, quel équipe nationale est surnommée « les All Blacks » ?

- A - La France
- B - La Nouvelle Zélande
- C - L'Italie
- D - L'Afrique du Sud

3 - Parmi ces pays, lequel est traversé par le Nil ?

- A - L'Espagne
- B - L'Egypte
- C - Le Maroc
- D - La Russie

4 - Comment appelle-t-on un mot qui se lit dans les deux sens ?

- A - Un synonyme
- B - Un palindrome
- C - Un homonyme
- D - Un antonyme

5 - Quelle ville américaine est surnommée « la Grosse Pomme » ?

- A - Chicago
- B - New-York City
- C - Los Angeles
- D - Miami

6 - Quel célèbre peintre a coupé une partie de son oreille ?

- A - Claude Monet
- B - Vincent van Gogh
- C - Pablo Picasso
- D - Edgar Degas

7 - Qui a écrit Roméo et Juliette ?

- A - Victor Hugo
- B - Molière
- C - Corneille
- D - William Shakespeare

Réponses : 1C - 2B - 3B - 4B - 5B - 6B - 7D

La météo au Castellet en 2025

Chiffres fournis par le poste Météo-France du Castellet, l'un des 19 postes du département. Prévisions départementales à 7 jours (serveur interactif)
Tél. 08 92 68 08 08 (0,34 € la min) – Internet : www.meteo.fr



2025

Ces relevés quotidiens sont établis dans le cadre de Météo-France.

	Hauteur d'eau (mm)	Nombre jours de pluie	Maxi en 24 h (mm)
Janvier	64.6	11	15.5
Février	13.6	5	4.8
Mars	126.7	11	38.4
Avril	123.3	10	33.2
Mai	43.9	9	10.5
Juin	3.0	2	1.6
Juillet	25.8	3	13.6
Août	67.3	6	23.2
Septembre	66.6	5	27.5
Octobre	57.9	6	20.7
Novembre	63.3	8	12.9
Décembre	70.2	10	21.3

Précipitations 2025 : **726 mm**

Jours de pluie : 86

9 mars, jour le plus pluvieux de l'année : 38.4 mm

Températures

Jour le plus froid :

14 janvier (-6.6 °C)

Jour le plus chaud :

10 août (39.5 °C)

Jours de gel : 57

Jours de forte chaleur (+de 30°C) : 78

Précipitations depuis 1961

1961 : 726 mm	1993 : 679 mm
1962 : 686 mm	1994 : 908 mm
1963 : 973 mm	1995 : 919 mm
1964 : 565 mm	1996 : 975 mm
1965 : 528 mm	1997 : 498 mm
1966 : 630 mm	1998 : 575 mm
1967 : 394 mm	1999 : 663 mm
1968 : 811 mm	2000 : 817 mm
1969 : 538 mm	2001 : 630 mm
1970 : 568 mm	2002 : 858 mm
1971 : 548 mm	2003 : 667 mm
1972 : 889 mm	2004 : 451 mm
1973 : 605 mm	2005 : 543 mm
1974 : 703 mm	2006 : 558 mm
1975 : 687 mm	2007 : 406 mm
1976 : 754 mm	2008 : 807 mm
1977 : 879 mm	2009 : 645 mm
1978 : 575 mm	2010 : 858 mm
1979 : 789 mm	2011 : 773 mm
1980 : 578 mm	2012 : 741 mm
1981 : 648 mm	2013 : 775 mm
1982 : 496 mm	2014 : 887 mm
1983 : 707 mm	2015 : 558 mm
1984 : 654 mm	2016 : 682 mm
1985 : 660 mm	2017 : 415 mm
1986 : 589 mm	2018 : 1058 mm
1987 : 982 mm	2019 : 919 mm
1988 : 627 mm	2020 : 624 mm
1989 : 409 mm	2021 : 744 mm
1990 : 696 mm	2022 : 464 mm
1991 : 619 mm	2023 : 677 mm
1992 : 860 mm	2024 : 933 mm

Moyenne des précipitations entre 1991 et 2020 - moyenne annuelle : **716,2 mm**

JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC
46.1	38.8	47.6	68.1	67.6	50.1	31.8	44.8	79.8	87.1	97.8	56.6

Un peu d'histoire

Le poste Météo-France a été ouvert le 1^{er} décembre 1957. Trois bénévoles se sont succédé jusqu'en 2019 date à laquelle le poste a été automatisé. L'observatrice tenait un registre sur lequel elle inscrivait la hauteur des précipitations recueillies dans un pluviomètre et une description sommaire du temps. Les relevés étaient expédiés à la station de Saint-Auban.